

**Assemblée Générale  
de la Commission Locale d'Information Nucléaire  
auprès du CNPE du Blayais**

**Bordeaux, vendredi 9 décembre 2016**

---

Liste des présents

---

***Collège des élus***

M Dominique BLANCHET (Mairie d'Eyrans)  
Mme Françoise CARTRON (Sénatrice de la Gironde)  
Mme Valérie DUCOUT (Mairie de Saint Ciers sur Gironde)  
M Christian GUSTAVE (Mairie de Saint Bonnet sur Gironde)  
M Xavier LORIAUD (Conseiller Départemental du canton de l'Estuaire)  
Mme Celia MONSEIGNE (Conseillère Départemental du canton de Nord Gironde)  
M Laurent NIVARD (Mairie de Saint Bonnet sur Gironde)  
M Alain RENARD (Président de la CLIN - Conseiller Départemental du canton de Nord Gironde)  
M Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)  
M Stéphane SAUBUSSE (Conseiller Départemental du canton Les Portes Du Médoc)  
M Richard VERT (Mairie de Braud et Saint Louis)

***Collège des associations de protection de l'environnement***

M Daniel DELESTRE (SEPANSO)  
Mme Sylvie HAMON (Nature Environnement 17)  
M Patrick MAUPIN (Greenpeace)

***Collège des organisations syndicales***

M Laurent DEMPHITTE (CFE-CGC)  
M Patrick VIEILLE (CFDT)

***Collège du monde économique et personnes qualifiées***

M Pierre BOUSSEAU (personne qualifiée)  
M Sylvain BOISVERT (CIVB)  
M Bruno de GRISSAC (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de L'Estuaire de la Gironde)  
M Florian GUILLAUD (personne qualifiée)  
M Stéphane ROUDEAU (Centre d'Etude Nucléaire de Bordeaux Gradignan)  
M Jean-Louis VIVIERE (CIVB)

***Secrétariat de la CLIN – Département de la Gironde***

M Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CD33)

***Membres avec voix consultative***

M Eric BERAT (ARS)  
Mme Elise DABOUI (Sous-préfète de Jonzac)  
M Alain DAPHNIET (ASN)  
M Bertrand FREMAUX (ASN)  
M Marc MAKHLOUF (Sous-préfet de Blaye)  
M Thomas MIMIAGUE (Service Départemental d'Incendies et de Secours)  
M José NOYA (CNPE du Blayais)  
M Mathieu PAROISSIEN (Préfecture 33 – SIDPC)  
M Pascal PEZZANI (Directeur du CNPE du Blayais)  
M André SERMANSON (CNPE du Blayais)

***Invités***

Mme Elisabeth BACHMANN (Saintonge Boisée Vivante)  
M Dominique BORN (Tchernoblaye)  
M Alain CHARRIER (Tchernoblaye)  
Mme Lydie CHARRIER (Tchernoblaye)  
M Bernard COMTE (Retraité)  
M Alain DESGRANGES (Retraité)  
M Patrick DESTRUMAUT (Tchernoblaye)  
M Philippe HELAINE (Association des Ecologiste pour le Nucléaire)  
Mme Françoise LAFAYE (Chargée de recherche)  
M Mohamed-Ayoub LAOUNI (Ecole des Mines de Nantes)  
Mme Véronique LEROYER (IRSN)  
M Stéphane LHOMME (Tchernoblaye)  
Mme Solène MERIC (Journal Aqui.fr)  
M Patrick MONNIER (Solidaires 33)  
M Lino PIVA (Saintonge Boisée Vivante)  
M Renaud SOLACROUP (Journal Haute Gironde)  
Mme Françoise THONIER (Tchernoblaye)  
M Jean-Marie THONIER (Tchernoblaye)

***Excusés***

M Bernard BASSE-CATHALINAT (personne qualifiée)  
M Dominique BUSSEREAU (Député de la Charente Maritime)  
Mme Véronique CAMUS (Chambre d'agriculture de la Gironde)  
M Jean-François DASSONVILLE  
M Jean-Marie FERON (CdC Centre Médoc)  
M Claude GOBIN (Sous-préfet de Lesparre)  
M Jean-Paul HENRIONNET (Mairie de Saint Caprais de Blaye)  
M Emmanuel MOULIN (FO)  
M Philippe PLISSON (Député de la Gironde)  
M Albert ROCHE (Conseil Départemental de l'ordre des médecins)  
M Alain ROUSSET (Région Nouvelle Aquitaine)  
M Jacky TERRANCLE (Mairie de Saint Palais)

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/ Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 13 mai 2016 ;
- 2/ Validation du projet de budget 2017 ;
- 3/ Point sur les irrégularités et anomalies des pièces au Blayais ;
- 4/ Premier bilan de l'exercice de crise des 23 et 24 novembre 2016 ;
- 5/ Information sur l'évolution du PPI et sur la campagne de distribution de comprimés d'iode ;
- 6/ Présentation de l'outil OPAL.

L'ensemble des présentations sont disponibles sur [gironde.fr/clin](http://gironde.fr/clin)

Alain Renard, Président de la CLIN, ouvre la séance en remerciant de leur présence les membres de la commission ainsi que monsieur le Sous-préfet de Blaye, madame la Sous-préfète de Jonzac, monsieur le Directeur du CNPE et monsieur le Chef de la division de Bordeaux de l'ASN.

Il rappelle que cette réunion est ouverte au public comme depuis de nombreuses années, et que la parole a toujours été donnée à ceux qui souhaitent s'exprimer, dans le respect des idées qu'ils représentent. La CLIN a pour vocation de favoriser le débat démocratique sur le sujet du nucléaire. De plus, la CLIN n'a jamais eu pour rôle de valider ou d'invalider une politique énergétique.

### **1/ Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 13 mai 2016**

Le compte rendu est adopté. Il est disponible sur [gironde.fr/clin](http://gironde.fr/clin)

### **2/ Validation du projet de budget 2017**

En préambule, Florion Guillaud rappelle que l'Etat n'a pas mis en application la loi TSN de 2006, qui prévoit pour les CLI associatives, un financement issu d'une part de la taxe sur les INB (installation nucléaire de base).

Actuellement, le budget de la CLIN est soutenu intégralement par le Département de la Gironde et s'établit pour 2017 à 144 000 €. Les principaux postes concernent, la communication 13 000 €, les frais de personnel 57 000 €, les études et expertises 48 000 €.

Alain Renard considère que disposer d'un financement correspondant à une fraction d'une taxe provenant de l'exploitant est un des moyens importants de l'indépendance. Tout comme l'ANCCLI, la CLIN souhaite qu'un décret d'application sur le financement des CLI soit mis en œuvre. Il rappelle que pour l'année 2017, la CLIN a pour ambition de disposer de l'outil OPAL qui nous permettra d'avoir une action de sensibilisation vis-à-vis du risque d'accident nucléaire vers les acteurs locaux des territoires.

#### Echange avec les participants :

Patrick Maupin annonce qu'il s'abstiendra pour le vote de ce budget. Cette décision s'explique par le refus des différents gouvernements depuis la loi TSN de 2006, de mettre en place un financement pérenne des CLI. La dotation annuelle pour l'ensemble des CLI et de l'ANCCLI, versée par l'intermédiaire de l'ASN, est d'un million d'euro, soit 70 centimes par jour et par an, pour chaque personne qui habite dans le rayon de 10 km d'une centrale. Enfin, le gouvernement devait présenter au parlement, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016, un rapport sur l'évolution du financement des CLI. A ce jour, il n'y a toujours pas de rapport et aucune perspective quant à sa publication.

Stéphane Saubusse déplore la non mise en application de la loi.

Le budget est adopté avec une abstention.

### **3/ Point sur les irrégularités et anomalies des pièces au Blayais**

Présentation de Bertrand Frémaux, Chef du pôle REP et adjoint au chef de la division de Bordeaux de l'ASN

L'origine des défauts mis en évidence à Blayais et sur d'autres sites fait suite à l'expertise menée à la demande l'ASN sur la cuve de l'EPR. Des défauts ont été constatés dans la partie inférieure, le bol, ainsi que sur le couvercle du réacteur de Flamanville 3. Il s'agit de ségrégation de carbone, c'est-à-dire, une concentration en carbone anormalement élevée.

Il est rappelé que le postulat dans l'analyse de sûreté est que les gros composants (cuve, générateur de vapeur) ne peuvent pas rompre.

Pour l'instant, l'ASN a accepté la démarche de justification générique proposée par AREVA pour la cuve de l'EPR. Le rapport final devrait être transmis pour la fin 2016. L'instruction durera au minimum 6 mois.

Suite à la mise en évidence de ces défauts sur la cuve de l'EPR, l'ASN a demandé à EDF et AREVA de faire des investigations sur les composants autres qui ont été fabriqués en même temps que la cuve.

L'ensemble des composants du circuit primaire ont fait l'objet d'investigation au niveau des dossiers de fabrication. Il a été déterminé un ensemble de composants susceptibles d'être affectés par des ségrégations en carbone. Les contrôles ont confirmé la présence plus ou moins importante de concentration en carbone trop élevé. Le taux maximal de carbone admissible à la construction est de 0,22 %. Un taux plus élevé peut rendre l'acier cassant.

Ce qui a été mis en évidence suite aux contrôles, ce sont des taux de carbone qui vont jusqu'à 0,32 %, notamment sur les générateurs de vapeur (GV) du réacteur 1 de Blayais. Ces GV avaient été remplacés en 2009, fabriqués par un constructeur japonais (MHI), mais la fabrication des bols a été sous-traitée à l'usine AREVA de Creusot-Forge.

Les trois autres réacteurs ont changé leurs GV, entre 2012 et 2015. Sur Blayais 2, bien que le fabricant soit le même, ils ont été exclus de présence de défauts parce que le procédé de fabrication était différent. Sur Blayais 3 et 4, il s'agit de GV AREVA, et là aussi l'ASN a exclu le risque de concentration en carbone. Les contrôles ont donc uniquement été imposés sur Blayais 1.

Les examens menés sur les GV ont permis d'exempter le risque de rupture brutale malgré la présence de points de ségrégation de carbone. En accord avec l'ASN, EDF a mis en place une conduite particulière du réacteur, dans les phases de mise à l'arrêt et de redémarrage, qui permet d'éviter des chocs thermiques trop importants au niveau des GV. Suite à l'acceptabilité de la remise en service de ces trois GV, l'ASN a autorisé le redémarrage du réacteur 1 le 12 septembre 2016.

En parallèle à ces investigations, d'autres anomalies ont été mises en évidence à Creusot-Forge. Chaque composant dispose d'un dossier de fabrication et de PV d'essais. Ce dossier permet notamment de connaître l'ensemble des conditions de fabrication. Le dossier de fabrication est transmis en même temps que la pièce au client. Au vu des documents adressés à l'ASN, la conformité réglementaire de ces composants a été validée, et l'exploitant a pu les installer sur ses réacteurs.

Dans le cadre des investigations menées, l'ASN a constaté l'existence de dossiers cachés ou « barrés ». Ces dossiers « barrés » contiennent des informations différentes, en ce qui concerne le contrôle des essais mécaniques, ou les conditions de mise en œuvre de la fabrication, par rapport à ce qui a été transmis à l'exploitant et à l'ASN. On parle ici de falsification.

Depuis septembre 2016, l'ASN lance un examen complet de tous les dossiers nucléaires. Cet examen se poursuivra sur toute l'année 2017.

Les équipements concernés sont les cuves, les GV, les branches primaires, mais également les colis de transport.

Il y a eu 87 cas de dossier « barrés » dont 23 dossiers qui représentent un enjeu notable pour la sûreté.

Blayais est concerné par 15 dossiers « barrés » :

- Il s'agit d'écarts au référentiel de fabrication, 9 dossiers concernent Blayais dont 7 sur le réacteur 1, 1 sur le réacteur 2, 1 sur le réacteur 3 et 1 sur le réacteur 4 ;
- Il s'agit également d'écarts aux exigences internes de Creusot-Forge, 4 dossiers concernent Blayais 1 sur 20 pour l'ensemble du parc ;
- Enfin 2 dossiers concernent Blayais 1 sur des défauts d'assurance qualité.

Après de nombreux échanges avec AREVA, EDF et l'IRSN, l'ASN a accepté les justifications apportées par le constructeur et par l'exploitant, puis a autorisé le redémarrage des réacteurs.

Alain Renard fait part de la très forte préoccupation de la CLIN concernant le volet falsification, qui entraîne une tromperie et/ou une manipulation des acteurs concernés, exploitant et autorité de sûreté, qui est inacceptable, et le volet technique qui impacte une grande partie du parc nucléaire.

Présentation d'André Sermanson, EDF

Concernant les ségrégations de carbone, on est, pour certaines pièces, à des niveaux supérieurs de concentration par rapport au niveau attendu qui est de 0,22 %. Un acier a une teneur en carbone qui évolue entre 0,008 % et 2,11 %.

La démonstration d'EDF repose sur trois principaux éléments, les contrôles « in situ », la constitution d'un document justificatif sur la conduite de certain transitoire, la mise en place de mesures compensatoires qui permettent de préserver les GV de Blayais 1 de chocs thermiques froid ou chaud.

Les mesures effectuées sur l'ensemble du GV ont permis de localiser les points de concentration en fond de bol.

Concernant les dossiers « barrés » de Blayais, ils ont tous été instruits et ne représentent plus un écart.

Pour les dossiers « barrés », EDF a décidé de déclarer un événement significatif générique de niveau 0.

#### Echange avec les participants :

Stéphane Roudeau souhaite savoir si l'usine de Creusot-Forge détenue par AREVA fait partie de l'offre de rachat d'EDF. Enfin, il souhaite savoir si une action judiciaire a été engagée au sujet des falsifications de documents.

Bertrand Frémaux rappelle que l'intérêt de l'ASN porte sur la sûreté des réacteurs quel que soit l'exploitant ou le fabricant.

Alain Renard fait part de la préoccupation de la CLIN quant à un possible rapprochement qui mettrait sous la même entité, le constructeur et l'exploitant, et poserait la question du contrôle de l'un par rapport à l'autre.

Pascal Pezzani précise qu'aujourd'hui, les deux sociétés sont indépendantes. Il y a une offre d'achat d'EDF, dont les contours seront prochainement rendus publics.

Bertrand Frémaux informe que l'ASN a transmis les informations au procureur de la république sur les falsifications mises en évidence. Il lui appartient maintenant de poursuivre ou non.

Daniel Delestre estime que cette affaire démontre le rôle très important de l'ASN, en tant que « gendarme » du nucléaire. Mais elle montre également une certaine défaillance d'EDF quant au suivi de ses fournisseurs. Il entend que suite à la révélation de concentration en carbone sur certaines pièces, la performance en soit dégradée. Or nous sommes dans un contexte de prolongation et de vieillissement des équipements. Pouvons-nous avoir des assurances de la bonne tenue de ces pièces dans le temps ?

Bertrand Frémaux rappelle que les GV concernés sont quasiment neufs. Pour l'instant, la poursuite de fonctionnement de Blayais n'a pas été évoquée et fera l'objet d'une instruction spécifique.

Stéphane Lhomme constate que cette filière nucléaire, à la pointe de la technologie, utilise des pratiques d'escroc, qu'EDF a été incapable de vérifier le matériel fourni. L'ASN, le « gendarme » du nucléaire, n'a rien vu, ou n'a rien dit. Nous sommes dans une situation où, les exploitants, les fabricants et les contrôleurs sont tous défaillants.

Alain Renard estime qu'il n'est pas bon de jeter la suspicion sur tout le monde. Il rappelle que c'est par le travail de l'ASN que l'on a découvert cette affaire. La CLIN sera attentive à ce que les garanties qui avaient été données concernant la

sûreté, soient toujours données demain. Nous devons constater que, ce qui nous avait été présenté comme infaillible, présente aujourd'hui des défaillances, ce qui est inacceptable.

Bertrand Frémaux souhaite préciser que l'ASN a fait des inspections chez AREVA, mais également chez le constructeur japonais. Il précise que l'ASN s'est prononcée par rapport aux documents qui lui ont été transmis. Cela remet en question les méthodes de contrôle, et un retour d'expérience devra être fait. Mais il n'est pas possible de mettre en cause l'honnêteté de l'ASN qui a pris position en toute bonne foi.

Stéphane Saubusse salut le travail de l'ASN et considère qu'il faudrait en revoir à la hausse les moyens. Peut-on être sûre que toutes les irrégularités ont été détectées, et prévoit-on de changer les pièces présentant une anomalie ?

Bertrand Frémaux confirme que tout n'a pas encore été passé en revue. Ces vérifications vont se poursuivre pendant toute l'année 2017. Aujourd'hui, rien ne remet en cause la capacité des gros composants en fonctionnement sur le parc d'assurer leur fonctionnement en toute sûreté.

Patrick Destrumau s'interroge sur cette affaire, si le problème sur l'EPR n'avait pas été détecté.

Bertrand Frémaux précise que l'ASN ne donne pas l'autorisation à un exploitant de fonctionner pour dix ans à venir. A l'issue d'une visite décennale, l'ASN donne, si les résultats des contrôles menés sont satisfaisants, l'autorisation de divergence (redémarrage) du réacteur et se prononce sur l'aptitude du réacteur à fonctionner dix ans de plus après instruction du rapport de réexamen de sûreté.

Florian Guillaud considère que vis-à-vis de ces événements il faut retenir plusieurs points :

- Les industriels n'ont pas été à la hauteur de la confiance qui leur a été donnée, puisque tout le contrôle était basé sur un système déclaratif.
- Pourquoi ont-ils triché ? Soit on a forcé la main à des agents, soit ils avaient un intérêt personnel. Une procédure judiciaire doit le déterminer.
- Il félicite l'ASN. On constate que la mise en application de la loi TSN a fait émerger une structure autonome, qui a mis sur la place publique ce problème, et a mis à l'arrêt un certain nombre de réacteurs.

#### **4/ Premier bilan de l'exercice de crise des 23 et 24 novembre 2016**

Les 23 et 24 novembre 2016, s'est déroulé un exercice de crise nucléaire. Cinq membres du bureau de la CLIN ont pu assister à cet exercice en tant qu'observateurs, au sein du COD (centre opérationnel départemental – à la Préfecture), au PCO (poste de commandement opérationnel – à la sous-préfecture de Blaye) et au PC de crise de la centrale.

Le scénario consistait en une rupture sur le circuit primaire. Cette situation entraîne l'activation du PUI (plan d'urgence interne) de la centrale.

Vers 8h30, le Président et le chargé de mission de la CLIN sont informés de l'activation du PUI par la centrale et la Préfecture. A l'avenir, la CLIN souhaiterait être informée systématiquement par la Préfecture en cas d'activation du PUI de la centrale.

Les représentants de la CLIN soulignent le grand professionnalisme et l'implication de l'ensemble des personnes qui ont participé à cet exercice.

Globalement, une bonne circulation de l'information entre les acteurs, entre les différents PC et au sein de ceux-ci a été constatée. Toutefois, la CLIN note qu'il conviendrait d'avoir une définition partagée des termes, surtout dans le cas d'une information vers les élus locaux.

Au cours de l'exercice, l'évacuation des populations à 5 km de la centrale est prévue. Que comprennent ces 5 km ? Est-on sur la ligne des 5 km ou sur l'ensemble de la commune qui a une partie de son territoire dans ce rayon ?

Cette décision d'évacuer a été vivement recommandée par le niveau national. Qui prend véritablement les décisions, le niveau national ou le Préfet ?

La salle du PCO n'est pas adaptée, et ne permet pas de capter de façon claire les informations en cas d'audioconférences multiples.

La Direction des Infrastructures du Département qui s'occupe des routes, et qui d'ordinaire est associée au COD en cas de crise, n'a été informée que le second jour. Pourquoi avoir attendu, et se priver ainsi d'informations sur le réseau routier ?

Dans le cadre du scénario, une dégradation de la sûreté survient dans l'après-midi. Des rejets sont envisagés sous 20h. Une évacuation de la population est envisagée dans un rayon de 5 km.

Le PPI est activé le second jour, vers 8h. La CLIN a reçu l'information par mail. Aucun message téléphonique ne nous a informés de l'activation du PPI.

La seconde journée était destinée à tester la mobilisation des établissements scolaires. Une classe par établissement a joué la mise à l'abri, et deux classes, à Braud et St Louis et à Pauillac, ont joué l'évacuation. L'évacuation de la classe de Pauillac s'est faite vers une salle des fêtes de St Laurent de Médoc. Malheureusement, la salle était fermée à l'arrivée des élèves.

Enfin, nous n'avons pas reçu d'informations sur la fin de l'exercice.

Alain Renard considère qu'il y a encore des efforts à faire quant à la sensibilisation des populations et notamment dans le Médoc. Il souhaite que la prise de conscience, de la population du Médoc, sur la présence de la centrale, soit effective.

Avec l'élargissement du périmètre du PPI, il faudra revoir les outils de diffusion de l'information, mais également envisager la protection des populations au-delà de la commune sur une échelle plus conséquente.

Marc Makhoulouf souhaite apporter un certain nombre d'éclairages. Il rappelle que l'exercice de crise est une figure imposée qui doit être organisé tous les trois ans. Cet exercice avait été conçu sur deux jours, en séparant le premier jour consacré à la sûreté nucléaire, du second, consacré lui, à un exercice de sécurité civile.

Le 15 décembre, il y aura un premier retour d'expérience de cet exercice.

D'ores et déjà, les points de satisfaction concernent la capacité de réaction et d'organisation rapide, la circulation de l'information. Les points d'amélioration concernent la sémantique des termes utilisés (confinement ou mise à l'abri), la coordination de l'évacuation avec l'escorte et le point de regroupement.

Le passage à 20 km va entraîner le PPI dans une autre dimension et nécessitera d'améliorer encore la coordination.

Il insiste sur le fait que les audioconférences auraient dû être ouvertes à tous les acteurs. C'est un engagement que prend l'Etat pour les prochains exercices ou activations de PPI.

Concernant le centre routier départemental, il souligne que les évacuations étaient prévues le second jour. Sur l'aspect décisionnaire, il rappelle que pour ce qui relève de la sûreté nucléaire, c'est EDF qui est en charge de gérer et de décider des interventions, pour ce qui relève des mesures de protection des populations, c'est le Préfet. Evidemment, il est conseillé par les experts que sont l'ASN, et en lien avec le cabinet du ministre de l'intérieur.

Un point de retour d'expérience sera fait au niveau national le 18 janvier. Des éléments consolidés sur le déroulement de l'exercice et les axes d'amélioration pourront être présentés lors de la prochaine assemblée générale.

Valérie Ducout souhaite rappeler que pour les élus locaux, un exercice est toujours important, puisqu'il permet de vérifier le PCS (plan communal de sauvegarde), faire le lien avec les écoles. Elle estime que la communication a bien fonctionné puisqu'il y a eu une information régulière avec la sous-préfecture. Elle considère qu'il est toujours utile de se préparer, ce qui permet aussi de prendre en compte les failles.

Patrick Maupin fait part également du professionnalisme des participants. Il regrette que les représentants de la CLIN n'aient pu assister aux audioconférences en Préfecture.

Jean-christophe Martin souhaite savoir ce qui est prévu, en cas d'accident majeur, pour évacuer les agglomérations de La Rochelle, Rochefort, Saintes et Bordeaux.

Marc Makhoulouf ne souhaite pas répondre à cette question.

Alain Renard rappelle que l'Etat a la responsabilité d'organiser le secours aux populations.

Pascal Pezzani confirme qu'il y a un exercice national tous les trois ans, et plusieurs exercices PUI chaque année.

Armand Guérin souhaite savoir si une information auprès de la population est prévue sur le bilan de cet exercice.

Alain Renard souligne la nécessité de développer une culture du risque chez la population. Actuellement, la réceptivité de nos concitoyens n'est pas à la hauteur des enjeux.

Marc Makhoulouf précise que l'Etat assume son rôle en organisant des réunions publiques, au début de la campagne de distribution de comprimés d'iode, avant l'exercice de crise. Pour l'instant, il n'est pas prévu de restituer les résultats de l'exercice. En revanche, il y aura une seconde campagne de sensibilisation pour les comprimés d'iode, puisque les résultats ne sont pas bons.

## **5/ Information sur l'évolution du PPI et sur la campagne de distribution de comprimés d'iode**

Depuis le 3 octobre 2016, une circulaire a été adressée à l'ensemble des Préfets, qui précise le contour des futurs PPI. Plusieurs mesures existantes sont confirmées :

- La stratégie de réponse sur l'ensemble du territoire national qui consiste à protéger les populations et en s'assurant qu'elles disposent d'information ;
- La procédure d'activation « réflexe » à 2 km.

Parmi les mesures nouvelles, il y a :

- L'extension des périmètres du PPI et de pré-distribution de comprimés d'iode de 10 à 20 km ;
- L'évacuation immédiate sur un périmètre de 5 km ;
- Dès la phase d'urgence, prise des consignes d'interdiction de consommation des denrées alimentaires ;
- Tenir compte du contexte local pour la décision des mesures de protection des populations.

Actuellement, le PPI à 10 km représente 23 communes et un peu moins de 28 000 habitants. Avec un PPI à 20 km on passe à 83 communes (à confirmer) et un peu moins de 80 000 habitants.

Marc Makhoulouf précise que dès janvier sera mis en place un travail de préfiguration pour l'organisation du nouveau plan. Il s'agira d'une refonte complète qui s'effectuera sur un minimum d'un an, avant de pouvoir soumettre à l'enquête publique ce PPI.

Concernant la campagne de distribution de comprimés d'iode, celle-ci doit s'achever à la fin de l'année. Le taux de retrait n'est pas satisfaisant, puisqu'il se situe à moins de 50 % pour la zone de la centrale du Blayais.

## **6/ Présentation de l'outil OPAL**

Florion Guillaud rappelle que même si le risque zéro n'existe pas, l'accident nucléaire est inacceptable. La sûreté prime sur toutes autres considérations.

Néanmoins, un accident peut survenir, et l'ANCCLI a mis en place un groupe permanent sur le post-accident (GPPA). Dans ce cadre, l'IRSN a mis en place un outil de sensibilisation aux problématiques post-accidentelles pour les acteurs locaux (OPAL). Il ne s'agit pas d'un outil prédictif, ni d'aide à la décision pendant une crise. C'est un outil pédagogique qui permet d'avoir une représentation du territoire après un accident.

Véronique Leroyer présente l'outil OPAL. Il s'agit bien de se préparer ensemble aux conséquences d'une situation post-accidentelle. En France, une doctrine a été définie qui prévoit des zonages : le périmètre d'éloignement, la zone de protection des populations et la zone de surveillance renforcée des territoires. Cette doctrine prévoit que la gestion post-accidentelle doit se faire en associant la population, les élus locaux et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

La gestion post-accidentelle, c'est protéger les populations vis-à-vis des dépôts, alors que dans la phase d'urgence, l'objectif est de les protéger des rejets.

OPAL permet d'avoir une visualisation de ces zonages, en fonction d'un scénario, sur le territoire.

Elaboré en 2010, OPAL est testé par trois CLI, dont la CLI de Marcoule-Gard que la CLIN a rencontrée, et est disponible depuis 2013.

